



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

DC/MG

N° 001936

Service Informatique -
Avenant à la
convention de
télétransmission des
actes administratifs.

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt adhère depuis 2008 au programme ACTES permettant de transmettre, de façon dématérialisée, les actes administratifs au contrôle de légalité.

Il semble opportun à partir de 2016, d'étendre cette dématérialisation aux actes budgétaires, à savoir :

- Budget primitif,
- Budget supplémentaire,
- Décision(s) modificative(s),
- Compte administratif.

La convention initiale, établie en 2008 avec les services de la Préfecture ne faisant pas référence à ces types d'actes pour la télétransmission, il convient donc de les ajouter par un avenant.

Il est rappelé que la télétransmission des actes se fait obligatoirement en utilisant les services de sociétés tierces, agréées par l'Etat et appelées « Tiers de télétransmission ».

La commune d'Apt, a choisi la solution de la société CDC Fast, filiale de la Caisse des Dépôts pour la télétransmission de ses actes administratifs.

La mise en place par CDC Fast du flux de télétransmission des actes budgétaire entrainera un cout (non récurrent) de 300€TTC.
Le cout récurrent du contrat d'abonnement annuel ne sera pas impacté, restant à 642.82€TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve la télétransmission de ces nouveaux types d'actes.

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention initiale avec la Préfecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI